

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
21 avril 2006
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 13 avril 2006, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre datée du 13 avril 2006, qui émane de M^{me} Lucienne Dillah, Ministre délégué des affaires étrangères et de l'intégration africaine de la République du Tchad. Dans cette lettre, le Gouvernement tchadien fait part de ses inquiétudes face aux agressions dirigées par le Soudan contre le Tchad et à la menace que ces actes font peser sur les institutions de l'État (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. **Annan**



Annexe

Lettre datée du 13 avril 2006, adressée au Secrétaire général par le Ministre délégué des affaires étrangères et de l'intégration africaine de la République du Tchad

[Original : français]

Depuis quelques mois, mon pays, le Tchad, ne cesse d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les agressions orchestrées contre lui par le Gouvernement de la République du Soudan ainsi que sur le risque d'escalade du conflit au niveau de la sous-région à partir de la crise du Darfour.

En dépit des médiations conduites par certains pays amis et surtout de l'Accord de Tripoli du 8 février 2006, le régime de Khartoum persiste dans sa volonté de déstabiliser le Tchad. C'est ainsi que depuis quelques jours, des mercenaires agissant pour le compte du Gouvernement du Soudan ont lancé une vaste offensive contre plusieurs garnisons militaires tchadiennes de l'est du pays et un camp de réfugiés soudanais en territoire tchadien.

La volonté de déstabilisation programmée du Tchad et de la sous-région d'Afrique centrale a été ainsi clairement exprimée avec l'attaque, ce jour, 13 avril 2006, de la ville de N'Djamena, siège des institutions de la République. Les forces de défense et de sécurité nationales ont vigoureusement repoussé et neutralisé cette ultime attaque. Des matériels de guerre lourds et légers ont été détruits ou récupérés.

Des mercenaires ont été capturés et faits prisonniers, parmi lesquels des combattants de nationalité soudanaise.

Toutes ces preuves attestent de la mauvaise volonté du Gouvernement du Soudan à œuvrer pour la recherche d'une paix durable dans le Darfour. Le Gouvernement tchadien est prêt à fournir les éléments de ces preuves.

Il s'agit là d'un comportement inamicale qui viole les dispositions de la Charte des Nations Unies ainsi que d'autres traités et conventions qui font obligation aux États Membres de résoudre leurs différends par des voies pacifiques.

Est-il besoin de rappeler que dans la crise du Darfour, le Gouvernement tchadien, en sa qualité de comédiateur, n'a ménagé aucun effort pour amener les belligérants à trouver une solution négociée, notamment en offrant à plusieurs reprises ses bons offices.

Face à la menace que le Gouvernement soudanais fait peser sur les institutions de la République du Tchad, je vous demande de prendre les mesures nécessaires prescrites par la Charte des Nations Unies afin de mettre un terme à l'agression contre le Tchad. En outre, ces mesures doivent permettre d'assurer la protection des réfugiés soudanais établis en territoire tchadien, lesquels subissent quotidiennement des actes de vandalisme de la part des milices janjaouid.

Pour le Ministre des affaires étrangères
et de l'intégration africaine,
Le Ministre délégué
(Signé) Lucienne **Dillah**